



Faire face : mesures et lacunes

La Déclaration et le Programme d'action de Stockholm : un cadre de référence

Les 122 gouvernements, ONG, organisations intergouvernementales et autres entités ayant participé au premier Congrès mondial à Stockholm en août 1996 ont adopté à l'unanimité la Déclaration et le Programme d'action de Stockholm. Cet instrument fournit une liste récapitulative des mesures essentielles (allant de la criminalisation de l'exploiteur adulte à la non-sanction pénale de l'enfant victime) et des mesures intégrées (de la prévention à la réadaptation et à la réinsertion, et de l'application de la loi à la participation de l'enfant) qui doivent être prises si l'on veut voir aboutir les efforts déployés pour éliminer l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC).

Le Programme d'action a fixé deux objectifs principaux qui devaient avoir été atteints en l'an 2000. Les participants se sont engagés :

- à établir des programmes ou plans d'action nationaux contre l'ESEC;
- à établir des centres nationaux de liaison et réunir des données désagrégées sur l'ESEC.

La Déclaration et le Programme d'action ont énoncé les mesures à prendre sans établir de mécanisme de contrôle de la réalisation des promesses. On présumait en effet que les mécanismes existants, tels que le Rapporteur spécial chargé des questions relatives à la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, et le Comité des droits de l'enfant, se chargeraient de ce suivi. Ils l'ont fait dans une certaine mesure et, en outre, ECPAT a publié des bilans annuels des mesures prises par les gouvernements pour donner effet au Programme d'action. Quel a donc été le prolongement du premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et de la Déclaration et du Programme d'action de Stockholm ?

Quelques évolutions positives depuis Stockholm

On a enregistré quelques évolutions encourageantes depuis 1996. En bref :

- L'ESEC est une question qui a été beaucoup plus souvent débattue que par le passé, ce à tous les niveaux. On s'est largement appuyé sur le Congrès et les instruments de Stockholm pour asseoir la coopération et organiser les activités.
- Certains pays – mais leur nombre reste insuffisant – ont élaboré ou élaborent actuellement un plan national d'action contre l'ESEC (ils étaient une cinquantaine au milieu de 2001).
- On a enregistré d'importants changements au niveau des textes de loi et certaines opérations réussies et très médiatisées menées par les services de police contre les exploiters, y compris des opérations transnationales démontrant la qualité de la coopération entre différents services chargés de l'application de la loi et Interpol.

- Les ONG et les OIG ont élaboré des programmes très diversifiés contre l'ESEC (voir plus bas) et ont amélioré la planification, l'échange d'informations et la coopération sur le terrain.
- On a accordé une attention plus grande que par le passé aux enfants en tant que partenaires dans la lutte contre l'ESEC et à la nécessité de leur donner les moyens d'agir contre le phénomène et de les respecter dans ce rôle, notamment dans le cadre de deux importantes conférences mondiales des jeunes contre l'ESEC, à Vancouver et à Manille.
- Dans certaines régions, on a relevé un accroissement des annonces de contributions, notamment par l'intermédiaire de la Commission européenne, et une amélioration de la coopération et de l'échange d'informations aux niveaux régional et infra-régional.
- Au niveau mondial, trois traités importants ont été adoptés dans le domaine de l'ESEC : un Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant sur la vente d'enfants, la prostitution enfantine et la pornographie mettant en scène des enfants (2000); la Convention 182 de l'OIT concernant l'interdiction et l'élimination immédiate des pires formes de travail des enfants (1998); et un Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000).

Signes moins positifs

Certains objectifs du Programme d'action de Stockholm n'ont toutefois pas été atteints :

- L'objectif de l'élaboration d'un plan national d'action par tous les pays avant le 2^e Congrès mondial ne sera pas atteint, même si l'on espère que la tenue du Congrès donnera une nouvelle impulsion en ce sens.
- De même, on ne sait pas combien de pays ont établi un centre national de liaison et un mécanisme de collecte de données, mais ils sont très peu nombreux.
- Il reste beaucoup à faire dans le domaine de l'application de la loi et de la mise en œuvre des stratégies directives et opérationnelles.
- Dans certains pays, les enfants victimes ont souvent, de surcroît, à se plaindre des procédures et des autorités nationales, et la situation des enfants victimes de la traite avant de rentrer dans leur pays d'origine ne fait pas l'objet d'un suivi sérieux.
- Les nouveaux progrès technologiques continuent de mettre ceux qui luttent contre l'ESEC au défi de rester en phase avec le savoir-faire des exploiters.
- Il reste beaucoup à faire pour ce qui est de mobiliser tous les acteurs potentiels contre l'ESEC et de leur permettre d'échanger des données et de travailler ensemble; c'est particulièrement le cas du secteur privé.
- On est encore loin d'avoir réglé la question de l'ESEC sous l'angle de la demande; il faut notamment aller plus loin dans la connaissance de la nature de l'exploiteur et des mécanismes d'exploitation et développer l'échange d'informations dans ce domaine; on peut comprendre qu'il ait fallu d'abord protéger et aider les enfants, mais cela a eu pour conséquence que très peu d'efforts ont été consacrés à la réduction de la demande.
- Enfin, certains pays n'ont toujours pas fait de la lutte contre l'ESEC une priorité, en dépit du caractère monstrueux de ce crime, et continuent de circonscrire le débat sur cette question et de limiter le montant des dépenses consacrées à cette lutte.

Programmation sur le terrain contre l'ESEC

Une vaste panoplie de programmes sont gérés par des ONG, des organismes des Nations Unies et d'autres entités qui luttent contre l'ESEC. Ces programmes peuvent se classer sous un certain nombre de rubriques :

Protection, prévention

- Instruction des filles et renforcement de leurs moyens d'action
- Instruction des garçons

- Action de sensibilisation en direction de la famille, des services sociaux, des médias, des écoles et des communautés
- Activités de plaidoyer, éducation, médias, mobilisation
- Action de sensibilisation au sein de la police, des douaniers et de la magistrature
- Groupes de vigilance de quartier (souvent constitués de bénévoles)/permanences téléphoniques

Sauvetage, rétablissement, réadaptation, réinsertion

- Mécanismes de dénonciation/intervention rapide
- Interception au point vulnérable
- Sauvetage/descentes de police
- Haltes-accueil/refuges/gestion de cas
- Formation professionnelle /autres aptitudes utiles pour la vie /autres formules de production de revenus
- Intervention sanitaire et juridique /réinsertion parmi la communauté
- Soins à long terme /foyers de réinsertion

Législation, formation, application de la loi, mise en œuvre

- Révision des lois
- Formation de la police, des douaniers et des magistrats
- Programmes d'échange en matière d'application de la loi
- Contrôle de l'exécution par les ONG, les médias et les communautés

Politique, plaidoyer, recherche, stratégie, planification

- Collaboration avec les gouvernements /le secteur privé /les associations, comme les syndicats
- Plaidoyer auprès des communautés /familles/jeunes/guides d'opinion
- Stratégie aux niveaux local, national, régional/plans stratégiques/collaboration/travail multisectoriel

Réseaux, partage de l'information, coopération multisectorielle

- Sites Internet/bulletins/réunions/mécanismes d'échange/centres de liaison
- Activités multisectorielles et multidisciplinaires
- Planification concertée/bases de données/enseignements tirés/partage d'expériences

Chacun de ces domaines d'activité a son importance propre pour ce qui est de répondre aux besoins spécifiques d'un enfant ou d'un groupe d'enfants, selon l'enfant considéré et la communauté, la ville, la région ou le pays où est menée l'activité. Les atouts et l'expérience de l'agent de réalisation de l'activité sont un autre élément important. Mais au-delà de la programmation individuelle, il importe tout particulièrement de faire en sorte que l'ensemble des programmes individuels de portée modeste s'intègrent dans une intervention d'ensemble et coordonnée face à l'ESEC.

Un certain nombre d'initiatives régionales et infra-régionales allant dans ce sens existent, parmi lesquelles le projet interorganisations et groupe de travail des Nations Unies sur la traite des femmes et des enfants dans la sous-région du Mékong, le Programme Daphné de la Commission européenne, qui sert de cadre d'intervention pour les 15 Etats membres de l'Union européenne et les candidats à l'adhésion ainsi qu'aux Etats membres de l'AELE, et le cadre de l'OIT pour l'Afrique centrale et occidentale contre la traite des personnes.

L'important enseignement tiré de Stockholm en matière de coordination et de complémentarité n'a rien perdu de sa valeur.

La présente note d'information a été établie par le Groupe d'ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant et ECPAT International en vue du 2^e Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Elle s'inspire largement d'un document du professeur Vitit Muntarbhorn, Rapporteur général du premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, présenté au Colloque de Kyoto en février 2001.